LES MERSON PERFORES

Historique

Les timbres perforés sont nés en Angleterre en 1858, date à laquelle ***Joseph Slooper*** dépose un brevet pour une machine à perforer. Cette pratique avait pour but de réduire les vols des stocks de timbres par les employés des grandes entreprises. Dès 1840, des "disparitions " de timbres avaient été constatées! La Poste émit une seule réserve pour l'utilisation de ces timbres marqués de signes distinctifs : elles devaient être collées sur des enveloppes à en-tête de l'Entreprise. Dans la pratique, La Poste ne vérifiait pas toujours cette condition, et l'on trouve des timbres perforés sur des courriers personnels, voire des cartes postales de vacances...

La Mutuelle de France et des Colonies (MFC61)

Les perforés furent autorisés officiellement le 15 novembre 1876 en France. Avant 1873 des maisons de commerce, banques, (Sté Adam, LANGER, SEE Paris,..) avaient commencé à perforer les timbres-poste qu'elles utilisaient de signes distinctifs ou d'initiales. Le Directeur Général des postes par instruction No 119 parue au Bulletin mensuel No 59 du 20 Décembre 1873, rappela une décision du Ministre des Finances qui spécifiait que les timbres altérés ou lacérés avaient perdu toute valeur d'affranchissement et que la correspondance concernée devait être taxée comme non affranchie. Les Chambres de Commerce demandèrent que cet usage soit autorisé dans le but d'éviter les détournements de timbres qui se commettaient dans leurs établissements. Le Ministre des Finances autorisa le 15 novembre 1876 le "public" à marquer les timbres-poste dont il fait usage de signes distinctifs (lettres ou autres marques particulières) obtenus au moyen d'emporte-pièce. Ces marques ne devaient pas dépasser le tiers de la superficie des timbres, devaient être apposées à leur partie supérieure et ne devaient jamais altérer le chiffre de la valeur. Cette décision fut publiée dans le bulletin mensuel des postes No 92 supplémentaire de novembre 1876. Ceci dura jusqu'à fin 1954.

La classification des perforés

On compte le nombre de trous dans les lettres, on mesure la hauteur (h) et l'écartement des lettres (p), et on repère la perforation en la comparant par superposition à celle figurant dans le catalogue. Une fois l'identification certaine, ce même catalogue de l'ANCOPER, (***A***ssociation ***N***ationale des ***Co***llectionneurs de Timbres ***Per***forés) permet de déterminer :

- le nom de la société, son activité, la ville d'origine de la perforation,
- les dates extrêmes connues, les numéros Yvert des supports extrêmes rencontrés.
- Enfin une double échelle (Chiffre/lettre) indique la rareté de la pièce :
  - Chiffre : Indice sur détachés 1=très commun, 2=commun, 6=peu courant, 8=très rare Lettre : Indice sur documents (lettres) A: commun, ..E = Bonne perforation,...